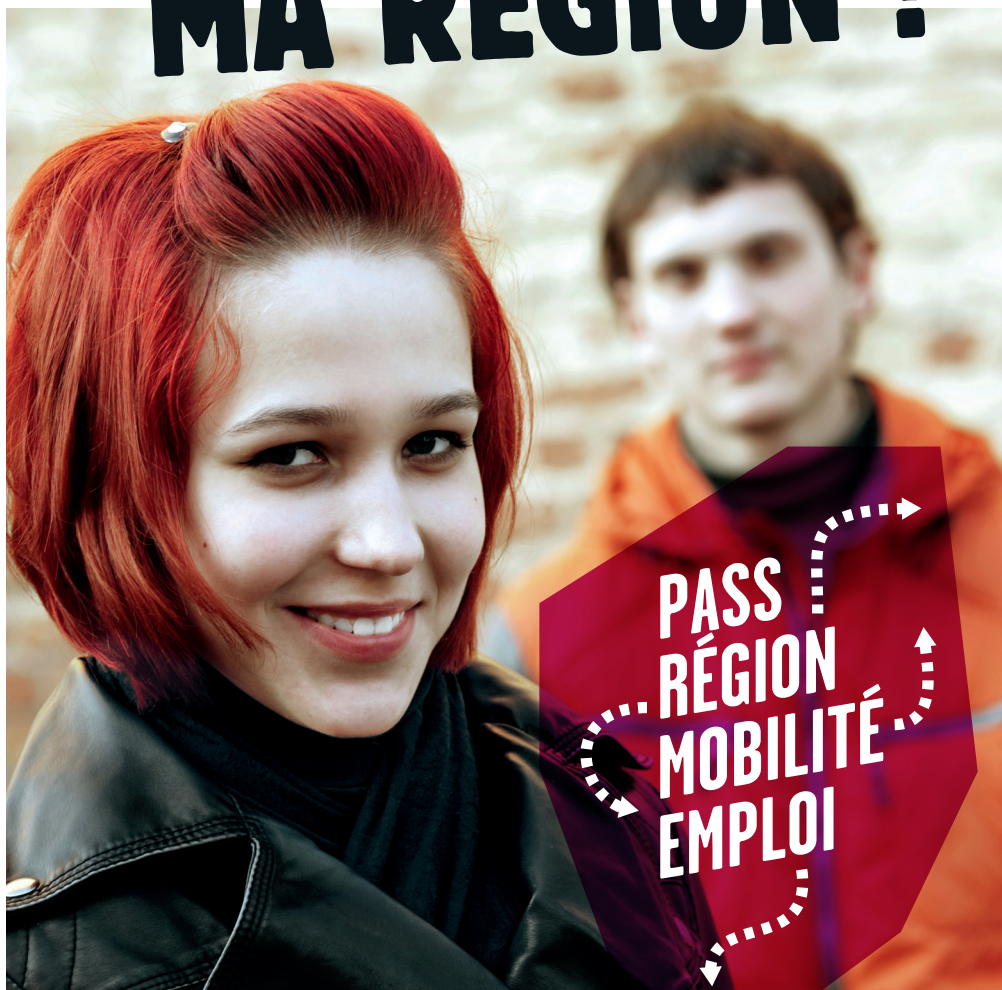


JE BOUGE AVEC MA RÉGION !



GUIDE PRATIQUE

CONSTAT ET OBJECTIF !

“ Pour travailler, pour se former, il faut pouvoir se déplacer ! Ce nouveau dispositif de la Région va permettre à des jeunes aux revenus modestes de s'ouvrir de nouveaux horizons. La Région est là pour les aider.”

NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL,
Président de la Région Haute-Normandie

UN DISPOSITIF CRÉÉ POUR LES JEUNES



La mobilité est aujourd'hui un facteur décisif pour l'autonomie des jeunes et leur insertion durable dans le monde du travail. Conformément au contrat proposé aux Haut-Normands en 2010, la Région a mis en place un dispositif de soutien à la mobilité en faveur des jeunes ayant un projet professionnel (emploi ou formation qualifiante).

Intitulé **PASS RÉGION MOBILITÉ EMPLOI**, il est destiné aux jeunes haut-normands disposant de ressources financières faibles et suivis par une Mission locale ou PAIO.



Concrètement, le **PASS RÉGION MOBILITÉ EMPLOI** permet aux jeunes recrutés en Emploi d'avenir ou suivant une formation qualifiante dans le cadre d'un Contrat d'accès à la qualification (CAQ), de bénéficier d'une aide financière pour passer leur permis de conduire voiture (permis B).

Cette aide peut couvrir jusqu'à 50 % du coût des cours de code et de conduite en auto-école, dans la limite de 1000 € par jeune et sous réserve d'assiduité aux cours.

POUR
QUI
?

POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DU PASS RÉGION MOBILITÉ EMPLOI, IL FAUT :



- ✓ être recruté en Emploi d'avenir ou suivre une formation qualifiante dans le cadre d'un Contrat d'accès à la qualification (CAQ).
- ✓ être âgé de 16 à 25 ans à la date de la demande d'aide.
- ✓ être domicilié en Haute-Normandie.
- ✓ être inscrit dans une Mission locale ou PAIO à la date de la demande d'aide.
- ✓ avoir l'âge de passer les examens du code de la route et du permis B pendant la durée de l'engagement conclu avec l'auto-école et la Mission locale/PAIO.
- ✓ avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC) ou présenter l'attestation de recensement délivrée par la mairie de domiciliation.
- ✓ n'avoir encore jamais obtenu le permis de conduire B.

COMMENT
ÇA
MARCHE
?

1 000 € PAR JEUNE



La Région attribue une aide de 1 000 € maximum par jeune, correspondant à 50% du coût du permis de conduire voiture (permis B). Les 50% restants peuvent être financés par d'autres dispositifs d'aide au permis ou par le jeune lui-même. Celui-ci, accompagné par sa Mission locale/PAIO, doit élaborer et faire valider son plan de financement.



L'aide de la Région concerne uniquement le paiement des heures de formation au code de la route et à la conduite dispensées par une auto-école en Haute-Normandie. Elle ne concerne que le permis B. La conduite accompagnée, le BSR ou d'autres permis ne sont pas éligibles à cette aide.



Le forfait "code" est payé par la Mission locale à l'auto-école dès la signature de la convention avec le jeune. Les heures de conduite sont payées en une fois à la fin des heures requises effectuées ou au prorata des heures réalisées.

UNE AIDE UNE CONVENTION



Le **PASS RÉGION MOBILITÉ EMPLOI** engage 3 partenaires : le jeune, l'auto-école qu'il a choisie et la Mission locale ou PAIO dans laquelle il est inscrit à la date de la demande. Le dispositif devient effectif après la signature d'une convention entre les 3 partenaires. Le jeune dispose de 12 mois maximum pour obtenir son permis B : 4 mois maximum pour le code (comprenant un nombre d'heures de cours illimité et 2 passages à l'examen) et 8 mois pour la conduite (comprenant 20 heures effectives minimum de cours de conduite individuels et 2 passages à l'examen). Les candidats devront avoir réussi les examens de code de la route avant d'engager les leçons de conduite.



L'auto-école peut faire bénéficier le jeune de la formation théorique accélérée (lorsqu'elle la pratique). L'auto-école doit informer chaque mois la Mission locale ou la PAIO de la situation du jeune et des difficultés rencontrées. La situation de chaque jeune est suivie par la Mission locale en commission interne.

QUI FAIT QUOI ?

LES MISSIONS LOCALES ET PAIO

- identifient les jeunes susceptibles de bénéficier du **PASS RÉGION MOBILITÉ EMPLOI**.
- aident à la constitution de leur dossier d'inscription.
- gèrent le dispositif du point de vue administratif et financier.
- suivent le parcours des jeunes bénéficiaires.

LES AUTO-ÉCOLES

- assurent la formation théorique et pratique du jeune au code et à la conduite.
- alertent la Mission locale/PAIO en cas de problème ou d'absentéisme.

LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE FINANCE À 100% LE PASS RÉGION MOBILITÉ EMPLOI.